



**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT

N° : PA 2026-0343  
Date : 28 AVR. 2026  
Mis en ligne le : 28 AVR. 2026

**Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2026-0237  
Travaux d'urgence - Dévoisement du réseau d'eau usée**

**Lieu : Route de la Seds**

**Durée : Jusqu'au 31 juillet 2026**

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;  
**Vu** le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2026-0237 du 16 mars 2026, donnant autorisation au groupe GUINTOLI, NGE ROUTE et SUD TP 2, d'effectuer des travaux de sondage sur réseau, pour la période du 18 mars au 16 mai 2026 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour l'Aménagement et la gestion des Espaces publics ;  
**Considérant** la demande en date du 2 avril 2026, du groupe GUINTOLI, NGE ROUTE et SUD TP 2, chez Sogelink TSA 70011 69134 Dardilly cedex, sollicitant l'autorisation de proroger les travaux jusqu'au 31 juillet 2026 ;

**A R R Ê T E**

**Article 1**

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2026-0237 du 16 mars 2026 sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2026.

**Article 2**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3**

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte des déchets,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

**Lalia ATTAF**

**Adjointe au Maire**

Déléguée à l'Aménagement  
et à la gestion des Espaces Publics

